



**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**


**PRENEZ AVIS** que le conseil municipal de la Ville de Windsor statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de sa séance ordinaire du 5 juin 2023, à 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DM-2023-02 : lot 6 543 657 / Zone Rp-9**

Le propriétaire du lot 6 543 657, Cadastre du Québec, en zone Rp-9 souhaite installer en cour avant minimale dudit lot les conteneurs à déchets et les conteneurs de récupération. L'emplacement demandé est en dérogation au tableau des Spécifications des cours et normes du chapitre IV du *Règlement de zonage no 106-2005* qui stipule qu'ils doivent être installés dans les cours latérale et arrière.

La dérogation demandée aura pour effet de permettre de placer les conteneurs à déchets en cour avant à une distance réglementaire de la ligne de lot, en l'occurrence de 3 mètres de la ligne de lot.

Fait à Windsor,  
Ce 17 mai 2023

  
M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan  
Greffier

**Certificat de publication**

Je, M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 17 mai 2023, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,  
Ce 17 mai 2023

  
M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan  
Greffier